

1/ Les textes réglementaires

Références réglementaires :

- Articles D643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au BTS
- Arrêté du 14/04/2016 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance des spécialités de BTS relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur
- Décret 2019-215 du 21 mars 2019 fixe les nouvelles modalités d'admission en section de techniciens supérieurs
- Décret n° 2020-398 du 03/04/2020 instaurant l'obligation de passation d'au moins une certification en langue anglaise, applicable à tous les candidats au BTS, à compter de la session 2022
- Article L611-9 du code de l'éducation définissant l'Engagement étudiant »
- Décret n° 20-1167 du 23/09/2020 relatif à l'instauration d'une unité facultative « Engagement étudiant »
- Arrêté du 23/09/2020 portant définition de l'unité facultative « Engagement étudiant » du BTS prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation
- Circulaire du 08/12/2020 relative l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap